

Publiée le : **CONSEIL MUNICIPAL DU : 15 FEVRIER 2018**
19 FEV. 2018
Présents : 34 **DELIBERATION N° : 13882**
Représentés : 5
Absent : **DGST DE SECTEUR : DENIS DRAPPIER**
Pour : 34 SERVICE : SERVICES TECHNIQUES
Contre : 2
Abstentions : 3 AFFAIRE SUIVIE PAR : JULIE NIORT



**DEMANDE D'AVIS DANS LE CADRE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
PROJET D'AMENAGEMENT DE LA LIAISON CENTRE ESSONNE (LCE) ET D'UN
TRANSPORT EN COMMUNE EN SITE PROJET SUR LA RD 117**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles L.122-1 et suivants, et R.122-7,

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/n°926 du 4 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la communauté de commune de l'Arpajonnais,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge n°13-107 du 19 juin 2013 validant le principe de réalisation de la Liaison Centre Essonne,

VU la délibération 15.121 du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge en date du 30 septembre 2015 et approuvant le bilan de la concertation préalable dans le cadre de la création de la liaison Centre Essonne sur le territoire du Val d'Orge et aménagement d'un transport en commune en site propre sur la RD 117,

VU la délibération 16.303 du Conseil Communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération en date du 08 décembre 2016 et décidant l'organisation d'une enquête publique environnementale dans le cadre de l'aménagement de la Liaison Centre Essonne et d'un site propre sur la RD 117,

VU le dossier reçu le 23 novembre 2017 sur lequel les élus de Sainte-Geneviève-des-Bois sont invités à donner un avis, et comprenant notamment le dossier d'étude d'impact de février 2017, les résultats des simulations statistiques de trafic en date du 4 août 2016 et l'analyse des impacts portant sur le volet Air et santé en date du 23 janvier 2017,

CONSIDERANT l'avis de la commission Développement économique, Emploi, Commerce local, Politiques environnementales, Développement durable et Déplacements en date du 29 janvier 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DONNE un avis favorable au projet d'aménagement de la Liaison Centre Essonne et d'un transport en commun en site propre sur la RD 117.

Pour extrait conforme



Frédéric PETIT
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU 15/02/2018

L'an DEUX MILLE DIX HUIT, les membres composant le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 9 février 2018, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

M. PETITTA, Mme DIARD, M. OUAREM, Mme MAZEAU, M. AMRANE, M. DECOMBLE, Mme BOUCHON, M. GENDRE, Mme LELU VALNOT, M. ZAOUÏ, M. ROGER, Mme DE JESUS CARLOS, M. LEONHARDT, M. LAROSE, M. LIBANIO COUTINHO, Mme JAUNET, Mme VADROT, M. VIMARD, Mme LEFORT, M. DUPERRON, Mme DELEN, Mme CHERIF, M. LE MEUR, Mme HUON, M. OBIANYOR, Mme CARCASSET, M. FERNANDEZ, M. POUCH, M. ZLOWODZKI, Mme ROLLY, M. FOUILLEUL, M. PINTO CORDEIRO, Mme PETIT, Mme ESTEVE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme GARCIA (pouvoir à Mme VADROT), Mme SOREL (pouvoir à M. OUAREM), M. MOUCHEL (pouvoir à M. DECOMBLE), Mme GODAR (pouvoir à M. POUCH), M. LAMAOUÏ (pouvoir à Mme ROLLY).

Etait absent:

**Nombre de membres
composant le conseil : 39**

**en exercice : 39
présents : 34
représentés : 5
absent :**

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte.

Mme DELEN est élue secrétaire.

Monsieur QUINCHEZ, Directeur Général des Services, assiste à la séance.